

## Ligue Midi Pyrénées

### REGLEMENT

## CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS DE JEU PROVENCAL

### I – Constitution des équipes

#### Art 1

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories jeunes, féminines, seniors et vétérans. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine, le capitaine pouvant jouer. Les équipes sont constituées de 6 joueurs et éventuellement de 2 remplaçants.

Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties.

Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.

Modalités de remplacement :

o Chaque remplacement envisagé doit être signalé par la capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la mène suivante

o Dans tous les cas le joueur sorti ne peut remplacer dans une autre partie de la même phase de jeu et ne peut donc pas revenir jouer dans la même partie (p. ex. 1 joueur sorti en phase doublette ne peut plus rentrer dans cette phase doublette et idem pour la phase tripléte)

#### Art 2

Chaque comité sera représenté par l'équipe ayant remporté le championnat départemental des clubs. Les membres des équipes peuvent être différents pour chaque rencontre. Chaque rencontre comprend dans l'ordre :

3 parties en doublette (3 points par victoire)

2 parties en tripléte (5 points par victoire).

Soit un total de 19 points, il ne peut y avoir d'égalité.

Les rencontres se jouent en 11 points ou deux heures, en cas d'égalité au temps règlementaire il sera procédé à une mène supplémentaire.

Le club ayant marqué au minimum 10 points aura gagné la rencontre.

### II – Tenue des équipes

#### Art 3

Les joueurs qualifiés doivent être revêtus d'une tenue uniforme par équipe (haut identique portant l'identification du club). Le port du short est interdit. Les chaussures doivent être fermées, les hauts avec des manches au moins courtes, les pantalons et jupes au dessous du genou.

### III – Subventions

#### Art 4

La Ligue alloue une indemnité de déplacement à chaque équipe se déplaçant, pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » calculé le jour du championnat sur la base d'une voiture familiale à essence. Les frais de repas pour la finale sont pris en charge par la Ligue.

### IV – Dates et lieux des Compétitions

#### Art 5

La date et le lieu sont fixés par la Ligue. Les demi finales débiteront le matin à 8 heures et se terminent avant le repas. Les finales de l'après-midi débutent à 14 heures.

## **V – Organisation technique**

### **Art 6**

Les terrains sont tracés et doivent avoir si possible les dimensions suivantes : 4m x 24 m (minimum 3 m x 24 m).

## **VI – Arbitrage**

### **Art 7**

L'arbitre est désigné par la commission d'arbitrage de la Ligue, les frais de déplacement et d'arbitrage sont à la charge de la Ligue.

## **VII – Jury**

### **Art 8**

A chacune des rencontres, il est constitué un jury composé du délégué désigné par le CD d'appartenance du club organisateur, de l'arbitre et du capitaine de chaque équipe. Le délégué assure la présidence de ce Jury.

## **VIII – Contrôle des licences**

### **Art 9**

Les capitaines doivent remettre, à leur arrivée, les licences des joueurs de leur équipe. Tout joueur, sans licence, pourra participer à la compétition dans les conditions fixées par le règlement fédéral.

Le contrôle des licences est à la charge du délégué et doit être réalisé avec le logiciel « Gestion Concours ».

Tout cas litigieux sera examiné par le jury.

## **IX – Gestion du Championnat des clubs**

### **Art 10**

Un comité de pilotage constitué du président de la commission compétition et de deux présidents de CD aura pour mission de régler les litiges éventuels


## **X – Récompenses**

### **Art 11**

L'équipe vainqueur de la finale sera récompensée d'un trophée à remettre en jeu l'année suivante.

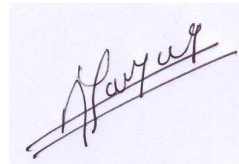
Le présent «Règlement du Championnat Régional des Clubs de Jeu Provençal» a été adopté par l'Assemblée Générale de la Ligue Midi-Pyrénées qui s'est tenue le 10 février 2013 à Toulouse.

La Secrétaire Générale,



Marie Madeleine CLAMENS

Le Président de Ligue



Alain GARCES